

Actualités de l'ORMR : Programme de réduction des droits – Demande et date d'échéance

Rappel : Programme de réduction des droits

Le 7 décembre 2022, l'ORMR a lancé son programme de réduction des droits et les formulaires de demande sont maintenant disponibles.

Toute maison de retraite agréée peut demander une réduction des droits de 20 % pour 2023. Les maisons de retraite doivent soumettre le [formulaire de demande](#) à l'ORMR, ainsi que tous les documents requis, avant le 31 janvier 2023, pour être admissibles au programme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez cliquer [ici](#). Si vous avez des questions lorsque vous remplissez le formulaire de demande, veuillez contacter Jason Ramnanan, conseiller en programmes, Plaintes et Services à la clientèle de l'ORMR, en envoyant un courriel à Jason.Ramnanan@rhra.ca ou en composant le 416 440-3592.